



Portrait DE LA CLIENTÈLE 2026

L'ASSTSAS a pour objectif d'accompagner ses 27 549 membres dans la prise en charge paritaire de la SST.

Pour atteindre cet objectif, nous offrons du service-conseil, de la formation, de l'information et un soutien à la recherche. L'ASSTSAS offre ses services aux établissements publics et privés du secteur des affaires sociales.

APERÇU DE notre *clientèle*

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Centres communautaires de soins de santé (CLSC GMF)
- Hôpitaux généraux et spécialisés
- Centres d'hébergement de soins de longue durée
- Centres de réadaptation
- Services à l'enfance et à la jeunesse

CABINETS DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

- Cabinets de médecin
- Cliniques dentaires
- Professionnels en optométrie, physiothérapie, ergothérapie, podiatrie, prothèses auditives
- Laboratoires médicaux, cliniques de radiologie

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS ET D'ASSISTANCE

- Services de soins de santé à domicile
- Services de soins infirmiers
- Location de services de personnel infirmier

SERVICES PRÉHOSPITALIERS

- Services d'ambulance

GROUPES COMMUNAUTAIRES

- Centres de réadaptation
- Entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- Services aux personnes ayant une incapacité
- Services aux personnes âgées
- Services communautaires d'alimentation
- Centres d'aide individuelle et familiale
- Centres d'intégration sociale
- Centres de répit
- Organismes d'action sociale
- Associations d'entreprises, d'institutions ou d'organismes
- Hébergements pour personnes en difficulté

HÉBERGEMENT –

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS INFIRMIERS ET DE SOINS

- Résidences pour personnes âgées
- Ressources intermédiaires, ressources de type familial
- Hébergements de communautés religieuses
- CHSLD privés, établissements privés conventionnés

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE

- Centres de la petite enfance
- Services de garderie, jardins d'enfants

UNITÉ DE *cotisation* ET CODE SCIAN

La CNESST attribue aux établissements une ou plusieurs unités de classification selon la nature des activités exercées.

Cette classification sert d'abord à fixer le taux de cotisation¹, visible dans la décision annuelle de classification reçue par les employeurs². Le taux de l'unité de classification est établi en tenant compte du taux moyen de prime et du risque associé aux activités de l'unité. Ce taux sert de référence aux employeurs pour calculer leur cotisation.

De son côté, le code SCIAN réfère au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Conçu à des fins statistiques, il comprend six chiffres à son niveau le plus détaillé. Le code SCIAN est le code qui relie un établissement à son secteur d'activité. Notez que ce code ne figure pas sur la décision de classification annuelle reçue par les employeurs.

1. CNESST. (2025). *Table des taux 2026. Unités de classification*. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/table-taux>

2. Pour en apprendre davantage sur le sujet, consultez la page de la CNESST. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/assurance-sante-securite-travail/obligations-annuelles-prime-assurance/classification-employeur>

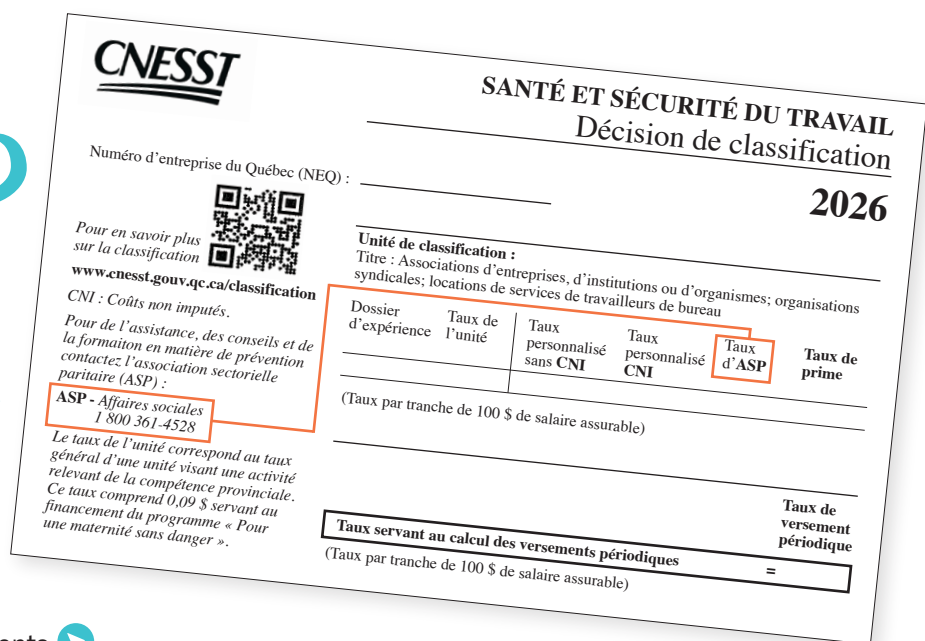
VOUS VOULEZ SAVOIR SI
VOUS ÊTES
membre?
DE L'ASSTSAS?

Consultez votre décision
de classification. →

Pour toute question en lien avec
votre décision de classification,
vous pouvez aussi contacter la
CNESST :

EN LIGNE : Demande de renseignements 

PAR TÉLÉPHONE : 1 844 838-0808



CNESST

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
Décision de classification
2026

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : _____

Unité de classification :
Titre : Associations d'entreprises, d'institutions ou d'organismes; organisations syndicales; locations de services de travailleurs de bureau

Dossier d'expérience	Taux de l'unité	Taux personnalisé sans CNI	Taux personnalisé CNI	Taux d'ASP	Taux de prime
(Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)					
Taux servant au calcul des versements périodiques (Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)					=

ASP - Affaires sociales
1 800 361-4528

Le taux de l'unité correspond au taux général d'une unité visant une activité relevant de la compétence provinciale. Ce taux comprend 0,09 \$ servant au financement du programme « Pour une maternité sans danger ».



Le portrait

PLUS EN DÉTAILS

UNITÉ DE COTISATION	DESCRIPTION SCIAN	TOTAL UNITÉ	TAUX UNITÉ
59070 Pratique de la médecine ; services de consultation dans les domaines de la santé ou des services sociaux ; services de traitements physiques ; services d'optométrie ; services d'un opticien d'ordonnances	621110 Cabinets de médecins	7197	0,81 \$
	624110 Services à l'enfance et à la jeunesse		
	622310 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques et pour alcooliques et toxicomanes)		
	621494 Centres communautaires de soins de santé		
	621911 Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)		
59090 Centres de la petite enfance ; garderie ; jardins d'enfants	624410 Services de garderie	4914	3,03 \$
59110 Centres d'aide pour les personnes en difficulté ; centres d'aide à l'emploi ; centres d'aide pour les familles ; centres d'aide aux consommateurs	813310 Organismes d'action sociale	4259	1,06 \$
	624190 Centres d'aide individuelle et familiale excluant les centres de réadaptation pour délinquants		
	621420 Centres de réadaptation		
59080 Pratique de la médecine dentaire ; pratique de la médecine vétérinaire	621210 Cabinets de dentistes	2721	1,28 \$
	621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé		
59160 Santé Québec	622111 Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	2715	2,16 \$
	621420 Centres de réadaptation		
	623110 Établissements de soins infirmiers		
	621494 Centres communautaires de soins de santé		
	623221 Hébergement réalisé par des centres de réadaptation		
	624110 Services à l'enfance et à la jeunesse		
	624220 Services d'hébergement pour les personnes en difficulté		
	622310 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques et pour alcooliques et toxicomanes)		
	622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes		
	623220 Ressources de type intermédiaire ou familial		
	912910 Autres services provinciaux et territoriaux		
	621210 Cabinets de dentistes		
624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité			
59040 Résidences pour personnes âgées offrant de l'aide personnelle ; services d'aide personnelle ; location de services de préposés aux bénéficiaires	623310 Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	1642	4,54 \$
	624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité		
	623220 Ressources de type intermédiaire ou familial		

UNITÉ DE COTISATION	DESCRIPTION SCIAN	TOTAL UNITÉ	TAUX UNITÉ
59050 Maisons d'hébergement pour les personnes en difficulté ; centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation ; centres de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation	624220 Services d'hébergement pour les personnes en difficulté	1466	2,23 \$
	623220 Ressources de type intermédiaire ou familial		
	621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou troubles liés à la consommation d'alcool et de drogues		
67100 Associations d'entreprises, d'institutions ou d'organismes ; organisations syndicales ; location de services de travailleurs de bureau	813310 Organismes d'action sociale	1047	0,47 \$
59150 Résidences pour personnes âgées n'offrant pas d'aide personnelle	623310 Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	335	2,47 \$
61110 Maisons d'hébergement pour les membres de communautés religieuses ou pour les prêtres séculiers	623310 Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	296	2,01 \$
59020 Services de soins infirmiers ; location de services de personnel infirmier	621610 Services de soins de santé à domicile	284	2,11 \$
59060 Services d'ambulance	621911 Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)	203	4,73 \$
59030 Centres d'hébergement et de soins de longue durée	623110 Établissements de soins infirmiers	157	4,46 \$
59100 Entreprises d'économie sociale en aide domestique	624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	148	3,97 \$
54420 Épiceries ; boucheries ; poissonneries ; commerces de détail de fruits ou de légumes	624210 Services communautaires d'alimentation	102	1,62 \$
68020 Cafétérias ; services traiteurs ; cantines mobiles ; exploitation de machines distributrices	624210 Services communautaires d'alimentation	62	1,68 \$
58040 Services de l'Administration provinciale non autrement spécifiés dans les autres unités	813310 Organismes d'action sociale	1	0,38 \$

En 2026,
DANS NOTRE
SECTEUR

LES TAUX DE COTISATION VARIENT DE

0,47 \$ à 4,73 \$

LE TAUX MOYEN EST DE

2,29 \$